

À propos de la fin de 3^e

« Le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École »
a consacré ses derniers travaux au thème des acquis en fin de 3^e.
Un avis a été publié sur ce sujet en juin dernier.

Jean-Philippe DECROUX

Cet avis est fondé sur deux rapports commandés à des experts : Pierre Vrignaud qui s'est penché sur ce que nous savons des connaissances des élèves en fin de collège et Michel Salines qui a étudié le diplôme national du brevet. Selon la méthode habituelle, le « Haut Conseil » a consacré une journée en plénière à étudier ces deux productions déjà discutées au sein d'un groupe de travail préparatoire.

Un constat

L'avis produit insiste sur un double enjeu : « Vérifier si le système fait accéder tous les élèves à la maîtrise des savoirs, savoir-faire et savoir être citoyen de base ; évaluer en même temps si chacun des élèves a bien acquis les compétences de ce socle commun ».

L'examen a donc porté sur le brevet d'une part, et d'autre part sur les évaluations-bilans des acquis des élèves en fin de troisième, organisées par le ministère. ♦ « Le brevet remplit mal les fonctions qui devraient être les siennes. Ce n'est plus un diplôme national et il a perdu de son sens. De plus, il ne bénéficie plus d'une reconnaissance de la part des employeurs. »

Il est vrai que la forme des épreuves, les modalités d'élaboration des sujets, les disparités des appréciations entre établissements, l'absence d'harmonisation de la notation sont autant d'éléments qui concourent à cet état de fait. De plus, le brevet ne fait pas l'objet d'une analyse nationale des résultats. Il faut noter toutefois que les derniers textes tentent de pallier ces manques et que certaines inspections académiques utilisent les résultats du brevet comme l'un des outils de pilotage des collèges.

Enfin, malgré ces défauts, le brevet reste un examen considéré comme important

pour les élèves, les familles et les enseignants.

♦ Les évaluations-bilans en fin de collège existent mais ne permettent pas d'apprécier l'évolution dans le temps du niveau des élèves. On se place en effet de façon systématique dans une perspective essentiellement scolaire et les changements fréquents d'objectifs des programmes créent des difficultés pour les comparaisons temporelles. D'autre part, les évaluations-bilans assises sur les compétences de base nécessaires dans notre société ne sont pas disponibles. Il faudrait - il est vrai - faire la démarche de préciser les dites compétences.

Des propositions pour le brevet

Le « Haut conseil » préconise pour le brevet la certification de ce que sait chaque élève en fin de scolarité obligatoire et que cette certification prenne la forme d'un diplôme national. Les principes proposés sont les suivants :

- instaurer un examen unique.
- conserver contrôle terminal et contrôle continu en harmonisant au maximum ce dernier.
- évaluer toutes les dimensions du socle de base en veillant à ce que le diplôme garantisse l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être citoyen de base.

- envisager que l'examen puisse donner lieu à des certifications différenciées : valider les compétences acquises même sans le diplôme complet (possibilité de repasser certaines

épreuves après avoir quitté le collège).

- restaurer une organisation et un suivi effectifs aux plans national et académique.
- faire du brevet l'un des éléments de pilotage du système (indicateur de réussite des établissements, par exemple).

Des propositions sur les évaluations-bilans

Le « Haut conseil » préconise de suivre sérieusement l'évolution des acquis de l'ensemble des élèves en fin de scolarité obligatoire. Pour ce faire, il propose d'améliorer et de rendre comparables les évaluations-bilans en fin de 3^e en rappelant que celles-ci « visent à recueillir des informations d'ensemble sur les acquis des élèves à partir d'un échantillon représentatif ». Les principes suggérés sont une périodicité régulière, une alternance des champs évalués de façon à ne pas rendre ces dispositifs trop lourds, des méthodes scientifiques plus adaptées, une présentation des résultats lisible pour les acteurs et l'opinion.

Un avis sur l'avis

Le (seul) représentant des personnels de direction que je suis au « Haut conseil » est intervenu sur plusieurs points dans le débat et - ultérieurement - dans la rédaction de l'avis : pour que les savoirs disciplinaires ne soient pas les seuls évalués, pour qu'on n'instaure pas de mentions, pour qu'on ne recule pas sur le contrôle continu mais qu'on le fasse évoluer, qu'on n'instaure pas un examen trop lourd qui désorganise les fins d'année... Ces préoccupations rejoignent d'ailleurs celles de plusieurs intervenants et, à l'issue d'une discussion menée de façon ouverte, constructive, centrée sur l'intérêt pédagogique et l'efficacité du système, cet avis de synthèse était rendu public. Globalement, celui-ci - qui peut être consulté dans son intégralité sur le site du « Haut conseil » - correspond à ce que le SNPDEN dit et écrit depuis plusieurs années sur les objectifs du collège.

Et agir sur l'évaluation finale est bien opérer un pas décisif vers l'évolution des contenus d'enseignement.

page 21

Data Puce

1/4 page de publicité